



## Séance du lundi 11 avril 2016

Date de la convocation: 05/04/2016

**Date d'affichage de la convocation : 05/04/2016**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille seize et le onze avril 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude CASSAGNE, 1er adjoint*

**Présents : 8**

**Présents :** Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAIGNARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Votants: 8**

**Pour:**  
8

**Représentés:**

**Secrétaire de séance:**

**Excusés:** Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

**MASSEY Laurence**

**Absents:** Guy FAVAREL

## Objet: Vote du compte administratif - DE\_2016\_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASSAGNE Jean-Claude, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par CASSAGNE Jean-Claude après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 963.58		41 796.88		48 760.46
Opérations exercice	16 308.08	1 360.00	60 726.49	83 654.64	77 034.57	85 014.64
Total	16 308.08	8 323.58	60 726.49	125 451.52	77 034.57	133 775.10
Résultat de clôture	7 984.50			64 725.03		56 740.53
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 984.50			64 725.03		56 740.53
Résultat définitif	7 984.50			64 725.03		56 740.53

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement

du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.  
Mr CASSAGNE Jean-Claude, 1er Adjoint

Date Réception Préfecture  
et Publication le 12/04/2016